

FCPE 14 - Calvados - Fermeture de collèges, la Fcpe14 interpelle les élus départementaux

Ci-dessous, le contenu du courrier envoyé aux Conseillers départementaux du Calvados.

Madame, Monsieur,

*Voterez-vous le 5 février pour la fermeture du collège de **votre** secteur ? Oui, nous avons bien dit le collège de "**votre**" secteur.*

En 2013, Albert Jacquard, en 2015 Lemièrre, en 2016 Cabourg, en 2018 Colombelles et Port en Bessin, en 2019 qui sera le suivant ?

***La méthode est toujours la même** : annonce par voie de presse, une direction académique qui ne prévoit aucune dotation horaire aux établissements concernés, puis, **en dernier**, vote en assemblée départementale. En dernier... sans considération pour l'assemblée délibérante du conseil départemental... assemblée "enterrinante" devrait-on dire ?*

*Et tout se passe **sans le moindre état d'âme pour les premiers concernés**, les collégiens et les familles, sans analyse sérieuse des situations territoriales (mixité sociale, impact sur le développement local...) et sociales (transport, prix de la cantine, classes surchargées).*

Conseiller-e départemental-e, vous êtes pleinement concerné-e. Demain, c'est le collège de votre secteur qui sera peut-être sur la sellette.

Les conseils d'administration des établissements concernés, les conseils municipaux des communes concernées, le Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) ont voté contre la fermeture. Les élus de Caen la Mer ont très largement voté une motion CONTRE.

Nous vous demandons de voter CONTRE la fermeture pour se donner le temps de revoir la carte scolaire du département avec une véritable analyse qui prenne en considération les dimensions humaine et sociale des territoires.